

AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À CANDIDATURES BODEGAS DE BARQUES EN SCÈNE 2025

Objet :

La Ville de Narbonne organise son Festival de fin d'été « Barques en Scène » du jeudi 21 au samedi 23 août 2025.

Contexte :

La Ville met à disposition 20 emplacements de 9 ml maximum de façade sur 4ml de large sur la promenade des Barques.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques et à la délibération du conseil municipal fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Description de l'emplacement :

Les emplacements nus seront mis à disposition sur la promenade des Barques.

L'appel à candidature est ouvert aux associations uniquement.

L'emplacement est mis à disposition du jeudi au dimanche 2h00 du matin :

- Montage possible à compter du jeudi matin
- Exploitation du jeudi - 17h00 au dimanche 2h00 du matin
- Démontage dimanche à l'issue de la manifestation

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation.

Un branchement électrique de deux fois 16A est mis à disposition.

Les candidats devront respecter les consignes édictées dans le dossier ci-joint à savoir :

- l'interdiction de vendre des canettes en fer
- l'interdiction d'utiliser des gobelets plastique, seuls des gobelets réutilisables conventionnés avec une société dont la ville communiquera les coordonnées pourront être utilisés.
- l'utilisation impérative d'appareils à gaz

- en vertu de la Loi anti gaspillage, il est fortement recommandé de s'équiper de vaisselle réutilisable ou biodégradable ou compostable.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.



Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : **1^{er} janvier 2025 ⇒ 31 mars 2025**

Date d'attribution : **Avril 2025**

La candidature est à déposer à l'adresse suivante :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'Hôtel de Ville CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

Ou à envoyer à l'adresse mail suivante : regies@mairie-narbonne.fr

Tous les documents doivent être adressés sous format PDF uniquement.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'intérêt associatif de la candidature
- L'organisation générale et le soin apporté à l'agencement de l'espace : le candidat devra fournir, dans la mesure du possible, un plan d'agencement de la bodega en y distinguant les espaces cuisson, vente, terrasse, préciser le nombre de bénévoles, et tout élément qu'il jugera utile.

A la clôture, une commission dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Festival et maintenir son niveau de fréquentation, il est précisé que les éventuelles participations antérieures ne donnent pas droit à un accès prioritaire pour les éditions suivantes.